Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE de PLOUDALMEZEAU (FINISTERE) 29830

OBJET :

N° 2025-100

AUTORISATION D'UTILISATION DE CRÉDITS PAR ANTICIPATION

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur David CARREGA, Maire.

Étaient présents : ARZEL Solange, BEGOC Sandrine, BESCOND Patrice, BIVILLE Sébastien, BOSCHET Dominique, CARREGA David, CORBEAU Pierre, DAMOY Valérie, DENIEL Romain, GOURVENEC Georges, GOUZIEN Gérard, GUENNEUGUES Marie-Dominique, KEREBEL Jean-Marc, KERJEAN Maryse, LAOT Anne, LE CALVEZ Jean-Paul, LETARD Murielle, MASSON Catherine, OLLIVIER Sylvie, PELLEAU René, QUENTEL Annie, QUIVORON Chantal, RAGUENES Mickaël, TANGUY Jean-Philippe, VINCE Logann, WALLNER Paul

Etaient représentés :
- Madame Marguerite LAMOUR a donné pouvoir à Monsieur David CARREGA
- Madame Célia GOURLAY à Monsieur Paul WALLNER
- Madame Christiane LE HIR à Madame Anne LAOT

Madame Solange ARZEL a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Date de convocation : 02/12/2025
Date d'affichage : 02/12/2025
Nbre de conseillers en exercice : 29
Nbre de présents : 26
Nbre de votants : 29

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture, le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution des opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'année 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025. Cette autorisation vaut jusqu'à la date du vote du budget 2026.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau joint :

CHAPITRE	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	**253 027,00 €**	**63 256,00 €**
204 - Subventions d'équipement versées	**620 598,00 €**	**155 149,00 €**
21 - Immobilisations corporelles	**2 149 853,00 €**	**537 463,00 €**
23 - Immobilisations en cours	**3 396 422,00 €**	**849 105,00 €**
458101 - CONVENTION DE MANDAT RESEAUX AEP POUR LE COMPTE CCPI	**100 000,00 €**	**25 000,00 €**

Cette proposition est soumise à l'examen de la Commission de Finances, réunie le 1er décembre 2025.

Aussi,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1 ;
Considérants que les crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2026 de la Commune ;

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901789-20251208-2025_100-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2025.
AUTORISE le Maire à signer tous actes et documents, accomplir toutes démarches pour l'application de la délibération

RESULTAT DU VOTE : VOTANTS : 29– POUR : 29

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que devant.

LA SECRETAIRE DE SEANCE **LE MAIRE**

Solange ARZEL **David CARREGA**